



**La mixité conjugale : une expérience de migration.  
Approche comparée des effets de la stigmatisation sur les natifs et  
leurs partenaires « arabes » en Vénétie et en Alsace**

Laura Odasso

**E & E, n° 23**

Les Études et Essais du Centre Jacques Berque

**N° 23 – Juillet 2014**

**(Rabat – Maroc)**

[www.cjb.ma](http://www.cjb.ma)

## Sommaire

Introduction .....	4
Les composantes de la mixité conjugale.....	5
Méthodologies.....	7
Corpus et terrains d'enquête .....	8
La mixité : une migration de contact.....	9
L'institutionnalisation de l'hétérophobie .....	10
<i>Jus laboris</i> .....	11
La parole aux enfants.....	12
De la religion.....	13
Ouvertures et travaux en cours .....	13
Bibliographie .....	15

# **La mixité conjugale : une expérience de migration. Approche comparée des effets de la stigmatisation sur les natifs et leurs partenaires « arabes » en Vénétie et en Alsace**

Laura Odasso

## **Résumé**

Cet article interroge l'influence de l'*hétérophobie* sur les parcours d'une série de familles dont un partenaire se déclare Arabe. À partir de récits de vie et d'observations participantes, le travail accorde une attention particulière aux enjeux qui dérivent de la citoyenneté, de l'appartenance nationale et de l'affiliation religieuse. L'analyse de cette mixité conjugale et du conséquent métissage se fonde sur le principe que les orientations individuelles ne peuvent pas être saisies sans une analyse de l'entourage social complexe des individus composant ces familles.

Parmi les multiples variables qui agissent sur la vie des couples mixtes, les effets des lois migratoires, les discriminations existantes entre la réalité « d'ici et de là-bas », la montée des préjugés envers le monde arabe et musulman apparaissent comme des éléments incontournables. Avec l'objectif de sortir de la domination en tant qu'angle d'analyse de ces dynamiques conflictuelles, il a été nécessaire d'envisager de comprendre certaines stratifications complexes, fondées sur les rapports sociaux de genre, de classe sociale, de « racisation » et de génération, qui sont le résultat de la rencontre de la migration avec les structures et les stratégies familiales et institutionnelles.

L'originalité de ce travail vient du fait que l'évolution de la mixité conjugale est étudiée par rapport à la migration physique d'un des membres du couple et à la migration « intérieure » de l'autre, ainsi qu'aux étapes de la création et de l'évolution du groupe familial.

**Mots-clés** : couple mixte, arabe, musulman, mixité, famille, migration, citoyenneté, racisme institutionnel, racisme au quotidien, nationalité, religion

# La mixité conjugale : une expérience de migration. Approche comparée des effets de la stigmatisation sur les natifs et leurs partenaires « arabes » en Vénétie et en Alsace

Laura Odasso\*

Chercheure Marie Curie, Université Libre de Bruxelles  
Groupe de recherche sur les relations ethniques,  
les migrations et l'égalité - GERME (Belgique)  
[laura.odasso@ulb.ac.be](mailto:laura.odasso@ulb.ac.be)

*Chaque époque et chaque société recréent ses propres autres. [...]  
La construction d'une identité est liée à l'exercice du pouvoir dans chaque société,  
et n'a rien d'un débat purement académique.  
(Saïd, 2005, postface 2003, p. 358).*

## Introduction

Ce travail <sup>1</sup> interroge l'influence de l'hétérophobie<sup>2</sup>, dont le racisme serait une variante (Memmi, [1982], 1994, p. 183), sur les parcours de vie et l'agir des familles dont un partenaire se déclare « arabe ». La perspective d'une « arabité » semblait souvent être portée par le partage de la même langue, et non pas par une appartenance ethnique ou un signe distinctif de nationalisme (Jasser, 2006). Avec l'objectif de saisir les dynamiques qui déconstruisent la fixité des

concepts tels que « appartenance » et « identité », lors de mes interactions sur le terrain de recherche et pendant l'analyse conséquente, je me suis référée aux propos de Mardam-Bey et Sanbar qui décrivent parfaitement et problématisent toute définition d'appartenance ethnico-politique statique :

« Être arabe ? Pas de méprise. Derrière ce titre, il n'y a pas la moindre tentative d'essentialiser une identité – pratique redevenue malheureusement fort prisée. Bien au contraire, il faut entendre ce verbe "être" comme une présence au monde, l'expérience quotidienne, individuelle et collective, d'un certain nombre de traits communs et distinctifs, constituant ce que l'on nomme l'arabité, mais qui, comme toute expérience, est contraire aux lois écrites dans le marbre. »<sup>3</sup>

L'étude s'appuie sur les apports de la sociologie de la mixité proposée par la sociolinguiste Gabrielle Varro (2003)<sup>4</sup> et de la

---

\* Rattachée au Laboratoire dynamiques européennes (DynamE), Université de Strasbourg (France) et au Dipartimento di Studi sull'Asia e sull'Africa Mediterranea, Università Ca' Foscari de Venise (Italie).

<sup>1</sup> Ce texte présente la recherche comparative et interdisciplinaire que j'ai conduite en France (dans la région de l'Alsace) et en Italie (dans la région de Vénétie) pour une thèse de doctorat en sociologie soutenue à l'université de Strasbourg et à l'université de Venise en histoire et institution du monde arabe et de la Méditerranée, spécialité langue arabe. Evaluation générale : Exceptionnelle.

<sup>2</sup> Selon l'essayiste Albert Memmi ce terme est « le refus agressif d'autrui, et dont le racisme ne serait qu'un cas particulier »; le racisme étant « la dévalorisation profitable d'une différence » ou, plus techniquement, « le racisme est la valorisation, généralisée et définitive, de différences réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de légitimer une agression » (Memmi, [1982], 1994, p. 14 et p. 181).

---

<sup>3</sup> Mardam-Bey et Sanbar, avec Kantcheff, [2005] 2007, p. 11.

<sup>4</sup> La mixité devient le signe de la volonté d'une égalité recherchée sans que les particularismes individuels soient effacés. Pour citer les mots de la sociolinguiste française : « une sociologie de la mixité serait l'étude du cheminement qui part du vivre séparé pour aller vers le vivre ensemble, de l'individuel vers le social. (...) Je voudrais contribuer à enterrer l'illusion nostalgique d'une « pureté originelle » qui n'a jamais existé. Toutes les histoires individuelles sont des histoires de rencontres et de mélanges, aussi bien de personnes que de valeurs

sociologie du discrédit fondée sur la réflexion interactionniste d'Erving Goffman et reprise dans les travaux de Catherine Delcroix sur les individus en situation de précarité. D'une manière générale, ma réflexion s'inscrit dans la perspective d'une révision critique de la sociologie des acteurs faibles (Payet *et al.*, 2008)<sup>5</sup>. Ces individus sont affectés par une disqualification ordinaire dans leur interaction avec l'administration publique. La volonté de ce travail est de redonner toute sa place, dans l'analyse, au poids des structures socio-politiques et institutionnelles, mais surtout à l'*agency* stratégique<sup>6</sup>, rationnelle et irrationnelle, des membres des familles binationales et mixtes dans des configurations variées.

Ces pages sont structurées en quatre parties. Après avoir énoncé plus précisément l'objet de l'étude et son cadre théorique, dans un premier temps, je préciserai la structure de sa problématique et de ses hypothèses. Dans un deuxième temps, j'expliquerai brièvement les choix méthodologiques, le corpus et le terrain de l'enquête afin de situer la démarche suivie. Par la suite, je proposerai les principaux résultats et, pour conclure, les ouvertures envisagées et les travaux en cours.

---

différentes, conflictuelles ou complémentaires, qui doivent composer pour coexister. Reconnaître la mixité comme fait social généralisé, signifie aussi ne plus ignorer les étrangers sous prétexte que ceux-ci « s'intégreront » ou « s'assimileront », mais encourager l'étude, dans le cadre d'une sociologie générale du mariage et de la famille, de l'incidence de leur présence dans une famille et dans le changement social » (Varro, 2003, p. 23)

<sup>5</sup> La notion d'acteur faible n'est pas humanitariste au contraire elle « vise quant à elle à affranchir la réflexion sur les processus de disqualification/requalification d'une pensée de la domination autour de l'argument principal savant : le fort et le faible occupent certes des positions interdépendantes et symétriques opposées, mais la définition de chaque terme est susceptible d'une autonomie qui, à l'inverse, n'apparaît pas dans la relation dominant/dominé » (Payet et Laforgue, 2008, p. 10). Il s'agit d'étudier les processus de dé- et requalification des individus, voire des groupes, qui sont affectés par une disqualification ordinaire ou/et une catégorisation de l'action publique.

<sup>6</sup> Les membres des familles mènent des actions que je conçois comme stratégiques. Perçus comme appartenant à des groupes a priori faibles au sein de la société, ils agissent selon des plans, inconsciemment ou consciemment, individuellement ou en groupe.

## Les composantes de la mixité conjugale

La recherche est inspirée par l'hypothèse que les membres des familles rencontrées peuvent être « discrédités » et/ou « discréditables » en raison d'une composante « migrante », « étrangère », « arabe », voire « musulmane » au sein de leurs familles. Les individus composant ces familles agissent dans un espace en changement permanent qui s'alimente de la politisation et de la médiatisation des événements socio-historiques (Dal Lago, [1999], 2009 ; Noiriél, 2007a, 2007b) qui souvent représentent leur mixité comme étant dérangeante et qui les place *a priori* dans une situation défavorable. Les différences discursives et institutionnelles – au mieux institutionnalisées – prennent souvent un caractère stigmatisant ; il faut déconstruire, donc, les catégories afin de toucher aux « personnes réelles, dans leur infinie diversité », comme nous le suggère Gérard Noiriél dans ses travaux (2007a, 2007b, 1992). Au fil de la période considérée dans cette étude, une séparation entre les groupes « racisés » – réduits à une irréductible extranéité – et la disqualification de ceux qui interagissent avec ces groupes paraît surgir dans un contexte où l'hétérophobie n'est pas toujours manifeste, mais dont l'un des symptômes visibles est un manque de congruence entre les politiques et les pratiques<sup>7</sup>.

D'une part, les individus qui se sont engagés dans les unions observées, font l'objet de représentations homogénéisantes et d'amalgames (un ressortissant d'un pays arabe est considéré comme musulman). D'autre part, les expériences vécues et leurs contextes de vie (mépris social et ghettoïsation de la famille dans le village de résidence) sont à l'origine de la manière qu'ils ont de s'accommoder ou de réagir à cette situation discréditante, de façon visible ou silencieuse, individuellement ou collectivement.

---

<sup>7</sup> Selon Gérard Noiriél la « fait-diversisation » de la politique dans les médias alimente le discours public sur l'étranger(ère) en le (la) présentant « à la fois comme un espion, un anarchiste, un criminel, suspecté de déloyauté et usurpant le travail des nationaux » (Noiriél, 2007a, p. 159). Le sociologue italien Alessandro Dal Lago ([1999], 2009) aborde cette notion dans la même perspective.

Les analyses proposées dans le travail cherchent à lier les événements qui construisent les histoires personnelles des interviewés et l'histoire internationale, nationale et locale (Odasso, 2014b)<sup>8</sup>.

Le questionnement s'inscrit, en outre, dans un contexte historique particulier : avant et après l'introduction, en France, des nouvelles contraintes législatives de la loi de novembre 2003 qui a réintroduit le « délit de mariage de complaisance », déjà présente dans la loi de 1993, et de celle (n. 1376) de 2006 relative au contrôle de la validité de ces mariages et, pour ce qui concerne l'Italie, de la loi dite « Bossi-Fini » de 2002, qui précarise le statut du migrant, puis de celle de 2009 (n. 94) dite « de sécurité » (*Pacchetto sicurezza*) qui a introduit le « délit d'immigration clandestine » (*reato di clandestinità*)<sup>9</sup>. La protection des migrants et des mariages réguliers<sup>10</sup> et les atteintes à l'ordre public sont souvent invoquées comme justification des mesures de renforcement prises par les deux gouvernements<sup>11</sup>.

<sup>8</sup> Grâce à une spéculation par échelles temporelles, la vocation est de tisser la trame entre ces deux dimensions historiques à travers des exemples qui paraissent révélateur des expériences vécues et des mémoires des membres de ces familles. Une attention particulière a été dédiée dans l'analyse aux nuances dans les mouvements migratoires vers l'Europe en provenance du Maroc, du Liban et de Jordanie. En outre, l'analyse conduite sous une perspective longitudinale, considère aussi les effets de l'histoire internationale sur le passé et le présent de la vie des membres des familles. Je citerai en exemples diverses questions comme les réfugiés palestiniens (1967 et ses suites), la crise économique jordanienne (1975), les guerres du Golfe, la guerre civile du Liban, les événements libanais de juillet 2006, la crise de Gaza, ainsi que les discours autour de la présence « musulmane » et des « migrants arabes » en Europe. Ces événements sont au cœur du questionnement développé avec et au sein des familles considérées.

<sup>9</sup> En 2014, le débat politique italien s'est réanimé autour de cette thématique et cette norme a été abolie.

<sup>10</sup> Le cadre juridique et la séparation entre migrants réguliers et irréguliers dans les discours politiques paraissent dans les années 1983 et suivantes. Puis, c'est dans les années 1990 que le discours passe du besoin du travail des migrants à la nécessité de leur intégration. Ces hommes et ces femmes de « demandés » deviennent « demandeurs ». Voir Barats Christine, « Immigration : carrefour de la suspicion (discours présidentiels et juridiques) », *Mots*, n° 60, 1999, p. 43-58.

<sup>11</sup> Pour une analyse de la notion d'« ordre public » et de son application dans la région méditerranéenne en matière des Codes de la famille et Codes civils voir Bernard-Maugiron Nathalie et Dupret Baudouin, *Ordre public et*

Les réflexions proposées s'insèrent également dans le cadre d'une critique du « choc des civilisations » et d'une tentative de compréhension de l'islamophobie croissante. Cette dynamique collective favorise la représentation de la mixité conjugale inter-religieuse particulièrement comme dérangeante.

Pour mener à bien cette recherche, je me suis appuyée sur le concept de projet de vie familiale (Bertaux-Wiame, 1987, p. 63-65). Le couple et la famille sont des systèmes vivants dont le développement par étapes successives représente « une dynamique complexe qui fait intervenir des acteurs interagissant, [et dont] la (re) construction des trajectoires [des membres] permet de rendre compte des diverses logiques possibles sous-jacentes à l'élaboration d'un projet » (Bawin-Legros, 1988, p. 63). J'utilise également le concept de mixité conjugale tel que défini par Doris Bensimon et Françoise Lautman en 1974. Toute union conjugale entre personnes appartenant à des religions, à des ethnies ou à des « races » différentes est considérée comme mixte si elle suscite une réaction de l'environnement social. Mais les deux sociologues demandent aussi : « qu'est-ce qu'une race, qu'une ethnie dans le monde contemporain ? » (Bensimon et Lautman, 1974, p. 20). Si cette définition semble être datée, elle reste paradoxalement actuelle et articule le fondement de ma réflexion autour des stigmates tribaux goffmaniens, à savoir, « la nationalité, la religion et la "race" qui peuvent se transmettre de génération en génération et contaminer également tous les membres d'une famille » (Goffman, [1963], 1975, p. 14). Ces composantes des stigmates tribaux définissent les trois cadres d'analyse suivis.

Le premier concerne la figure de « l'étranger(e) », conçue en principe comme celui qui n'a pas la citoyenneté du pays d'installation mais qui peut l'acquérir. L'analyse s'inscrit dans la dimension juridique du « couple binational ».

Le deuxième cadre est relatif à l'« être migrant(e) et arabe » ; j'ai donc questionné l'appartenance nationale.

Enfin, le troisième cadre porte sur l'affiliation religieuse, donc sur la conception du couple mixte comme un « couple inter-religieux ».

Dans cette démarche réflexive, je me suis interrogée sur la différence jugée cruciale qui émerge au cours des étapes de la vie des individus rencontrés, voire de leurs enfants. La différence n'est pas déterminante en soi, c'est son usage et sa performativité qui deviennent cruciaux. La transplantation, l'effort de « faire comme tout le monde »<sup>12</sup> (Sacks, 1985), la transmission, la socialisation et le transnationalisme participent à complexifier la donne.

En outre, au-delà des indicateurs classiquement mobilisés par les études dans le domaine de la mixité familiale (l'homogamie et l'hétérogamie, l'endogamie et l'exogamie, norme et déviance), la problématique vise à articuler les rapports de « racisation », de sexe, de classe et de générations. Il s'agit de dépasser la fixité de certains binômes et de saisir la renégociation des catégories sociales, en les concevant en tant que « réalisations et interactions continues », si l'on suit la notion proposée par Candace West et Sarah Festenmarker (1995)<sup>13</sup>.

Avant de présenter la méthodologie employée, une précision s'impose. Cette recherche ne porte pas sur la « mixité conjugale » comme objet d'étude autonome, car une réflexion sur la dialectique « altérité / commune humanité » dévoile le caractère artificiel du concept de « couple mixte ». Il s'agit donc dans mon travail d'interroger à travers cet outil interdisciplinaire qu'est la « mixité conjugale », les

enjeux sociétaux qui s'attachent aux « contacts mixtes » au sens plus large. En effet, je pars du présupposé que ce qui vaut au niveau individuel est valable aussi pour l'ensemble collectif et que si la famille est l'unité qui fonde la société, chaque changement de la famille peut être un signe révélateur de complexification de la société elle-même.

## Méthodologies

J'aborde maintenant les aspects méthodologiques de la recherche, son corpus et les terrains sur lesquels elle s'est déroulée.

Tout au long de l'enquête, j'ai essayé d'équilibrer « proximité » et « distanciation » (Therrien, 2008) et de travailler sur le « moi-chercheur » et le « moi-individu », sans pourtant nier l'engagement qui marque ma manière de concevoir les sciences sociales et la recherche<sup>14</sup>. Le raisonnement proposé résulte d'une méthodologie qualitative qui combine une approche biographique (Bertaux, 1997) et une ethnographie multi-site (Marcus, 1995).

Le choix d'un travail biographique provient de la volonté d'étudier les effets de la stigmatisation comme un processus dynamique et inachevé à l'intérieur duquel les acteurs ne sont pas tout-à-fait et toujours « faibles » ou « dominés ». Suivant la méthode proposée par Daniel Bertaux (1997), j'ai donc recueilli des récits de vie, puis je les ai croisés. Ces récits m'ont fourni les éléments pour regarder mon objet d'étude « du point de vue de l'acteur »<sup>15</sup>.

<sup>12</sup> Voir également les travaux de Lena Inowlocki portant sur les enfants des familles juives et l'article de Gabrielle Varro, (2004), « Le Sourire du chat, ou les temps de l'assimilation », *Temporalités* (en ligne), n° 1, disponible sur : <http://temporalites.revues.org/578> (consulté le 06.07.2012).

<sup>13</sup> Selon les sociologues Candace West et Sarah Festenmarker, pour identifier les dynamiques des inégalités basées sur les catégories de genre, sexe, « race » et classe (les plus puissantes dans la génération de la différence, mais pas les seules), il faut mener des observations « pour mieux comprendre où, quand, comment l'appartenance à une catégorie prend le pas sur toutes les autres, qui cependant conservent une influence dans l'interaction. L'analyse de conduites situées offre la chance de comprendre comment ces propriétés "objectives" de la vie sociale acquièrent leur *ongoing status* en tant que telle et, à partir de là, comment les divisions les plus fondamentales de notre société sont légitimées et maintenues. » Cela « signifie qu'il faut situer leur émergence dans les situations sociales, plutôt que dans l'individuel ou dans une série d'attentes des rôles vaguement définis » (West and Fenstermaker, 1995, p. 33 et 25, traduction de l'anglais assurée par l'auteure).

<sup>14</sup> Cette recherche – qui ne se limite pas à une simple collecte de récits de vie – est fondée sur une nécessaire participation, selon le conseil du sociologue américain Michael Burawoy qui affirme que « l'engagement, et non le détachement, est la voie d'accès à la connaissance » (1998, p. 426, traduction de Marie Buscatto et Daniel Céfai, 2003). Les choix que nous avons faits dans les nombreux domaines de notre terrain d'étude – voire dans le choix du sujet même – nous révèlent et nous positionnent.

<sup>15</sup> Cette expression est utilisée à partir de l'acceptation et les précautions que lui donne Geertz : « Voir les choses du point de vue de l'acteur (...) une telle opération doit être maniée avec beaucoup de soin. Rien n'est plus nécessaire pour comprendre ce qu'est l'interprétation anthropologique, et le degré auquel elle est interprétation, qu'une intelligence exacte de ce que veut dire – et ne pas dire – l'idée que les formulations des systèmes de symboles des autres doivent être conçues du point de vue de l'acteur » (Geertz, 1973, traduction de Mary André).

C'est la manière de se raconter choisie par les interlocuteurs qui m'a permis de dégager les différents cadres d'analyse énoncés auparavant.

En plus, l'observation a porté sur des « cours d'action situés », définis par Catherine Delcroix comme des « séquences d'action se déroulant dans la temporalité moyenne ou longue (...) visant à atteindre un objectif donné » (Delcroix, 2009)<sup>16</sup>. Les acteurs – individuellement et collectivement – interagissent, agissent et réagissent, c'est la valeur de leur expérience qui dessine des traits de changement. Cette démarche m'a permis de saisir les traits de changement stratégiques dans la durée et de relier au mieux passé et présent.

## Corpus et terrains d'enquête

J'ai pu mener ce projet à bien avec quarante-cinq familles, vingt en Vénétie et vingt-cinq en Alsace, choisi par échantillonnage à boule de neige<sup>17</sup>. Au total, j'ai retranscrit environ quatre-vingt récits avec des conjoints (sept refus), onze avec de jeunes entre seize et vingt-deux ans. D'autres échanges – sept précisément – avec des enfants en bas âge ont eu lieu pendant le déroulement de l'entretien avec un des deux parents. Des entretiens ciblés avec des fonctionnaires, des juristes, des bénévoles associatifs et des opérateurs sociaux ont été retenus.

L'échantillon, représentatif d'un couple mixte – c'est-à-dire des couples formés soit par un homme, soit par une femme qui a entrepris physiquement le voyage de migration – regroupe des couples formés par un(e) partenaire qui est

né(e) et qui a grandi jusqu'à l'âge des études secondaires au Maroc, au Liban et en Jordanie, arrivé(e) en Italie ou en France pour raison d'études, de travail, de fuite ou de mariage. Celui-ci ou celle-ci ayant décidé de s'installer pour construire une vie familiale avec un(e) partenaire qui est né(e) et qui a grandi en Italie ou en France.

Les possibilités de rencontre et de formation du couple sont multiples. J'ai inclus dans l'échantillon aussi bien des couples formés sur le territoire européen que des couples formés ailleurs ou bien dans un espace virtuel (Internet). Les participants à l'échantillon ont été choisis sur la base de la nationalité différente au moment de la formation du couple et au moment du mariage, ainsi que sur la base d'une période de résidence d'environ vingt ans dans le pays d'origine. Bien qu'au début cela n'était pas un élément recherché, chaque membre de notre échantillon a en outre affirmé se reconnaître dans une foi religieuse (catholique, protestant, grec orthodoxe, maronite, islam chiite ou sunnite, etc.), ou bien être athée ou agnostique. Les couples choisis se sont formés dans un intervalle temporel qui va de la moitié des années 1970 jusqu'à nos jours. Ce choix m'a permis d'observer les différences entre les familles fondées depuis longtemps et celles de plus récente formation et, aussi, de croiser les parcours de vie avec une large série d'événements historiques, voire différentes politiques migratoires.

Le terrain de cette étude s'est déroulé d'avril 2009 à janvier 2012, en alternant des périodes de résidence à Venise et à Strasbourg. Cette recherche est ancrée dans deux contextes régionaux : la Vénétie en Italie, et l'Alsace en France. Une première phase d'ethnographie urbaine m'a permis de comparer ces deux espaces géographiques, similaires mais non identiques, et de toucher à des savoirs que je considère « situés » – dans un espace et dans un temps spécifiques, qui ne peuvent pas être arrêtés. La difficulté réside dans l'exploitation des biographies et du savoir dynamique – c'est-à-dire en changement comme la réalité sociale elle-même – que ces biographies contiennent.

Du local, je suis remontée au niveau national, afin de repérer des éléments législatifs et au niveau international pour toucher aux informations relatives aux circulations

<sup>16</sup> En outre, le cours d'action situé « est un processus qui s'inscrit dans des contextes chargés d'incertitude et de contingences. Il faut considérer les plans que font les acteurs non pas tant comme des programmes à suivre, mais comme des ressources guidant leur action, qui comprend nécessairement une part plus ou moins grande d'adaptation et d'improvisation » (Delcroix, 2009a, p. 7-8 ; voir Suchman, 1987, p. 203).

<sup>17</sup> Cinq couples supplémentaires ont été retenus en France à la suite du mariage conclu dans le pays d'origine afin de comparer la situation des couples mariés en France et à l'étranger après les lois de 2003. Un nombre d'entretiens à titre d'exploration avec une quinzaine de membres de couples mixtes de différentes nationalités retenues dans l'échantillon final m'ont permis d'élargir le regard et de mieux comprendre la spécificité des relations entre les pays retenus.



migratoires en provenance de Jordanie, du Liban et du Maroc. Ce choix de nationalités m'a permis de problématiser une « arabité » supposée et de toucher aux relations postcoloniales.

En plus, notre objet d'étude étant difficile à circonscrire, j'ai développé un projet multi-site en m'inspirant de la démarche de recherche d'Emanuela Trevisan (2011, 2008, 2007) dans ses travaux portant sur les diasporas. Afin de recueillir des informations factuelles et structurelles, je me suis appuyée sur du matériel documentaire varié et aventurée dans des espaces physiques et virtuels, en suivant la « métaphore » (*following the metaphor*) et le « conflit » (*following the conflict*) pour utiliser l'expression de George Marcus (1995, p. 108 et 110) ; en visionnant également des films sur le sujet (*Ae Fond Kiss* de Ken Loach; *Couple mixte* de Didier Fassio; *Les amoureux au ban public* de Nicolas Ferran, etc.) ainsi que des films qui éclairent mon contexte d'études (*Incendies* de Denis Villeneuve, *West Beyrouth* de Ziad Doueiri pour l'histoire du Liban ; *Casanegra* de Nour Eddine Lakhmari, *Les oubliés de l'histoire* d'Hassan Benjelloun pour l'histoire du Maroc ; *A la recherche de Napoléon* de Mary Odeh pour l'histoire de la Jordanie, etc.) ; enfin, en utilisant le réseau Internet pour consulter des forums de débat sur le mariage binational. Précisément, nous avons suivi l'évolution du discours en France et en Italie autour de la mixité conjugale ainsi que les débats d'associations militant pour les droits des couples binationaux. Ensuite, nous avons suivi le plus systématiquement possible les interventions dans les médias portant sur le même sujet. Dans notre cas spécifique, le suivi du « conflit » se concrétisait par l'analyse des rapports officiels et des lois sur la période et, en parallèle, aux demandes de rendez-vous auprès des municipalités, des préfectures et des représentants consulaires intéressés. En outre, j'ai « suivi les personnes » physiquement (*following people*) (Marcus, 1995, p. 106) avec des rencontres continues et grâce au maintien des contacts par téléphone, Skype, mél et Facebook. Certains acteurs ont été rencontrés à plusieurs reprises et dans des cadres différents, afin d'interroger les évolutions de leur discours. J'ai récemment reçu leurs premiers retours suite à l'envoi de mon travail.

Enfin, en élargissant certains récits, j'ai intégré le volet de l'engagement associatif. J'ai repéré l'histoire des quatre associations

auxquelles nos interlocuteurs ont participé (par exemple pour le volet juridique : *Amoureux au ban public* en France et *Tutto Stranieri* en Italie ; pour le volet socio-culturel : *Samarqanda*, et pour le volet dialogue inter-religieux : *Dunia*). En particulier, j'ai mené une observation participante (Tedlock, 1991) au sein de l'association française *Amoureux au ban public*. Nous avons aussi participé à des rencontres de l'association des familles de cultures et religions mixtes *Dunia*, basée en Vénétie, consacrée surtout au dialogue inter-religieux et culturel.

Avant d'exposer les résultats de ce travail, je voudrais souligner l'importance de la démarche abductive – qui consiste à croiser de façon itérative les théories relatives au sujet étudié avec les données recueillies sur le terrain – qui est à l'origine de la construction de cette étude. Le projet initial était de questionner l'évolution des familles mixtes, principalement sous l'angle de la migration, en mélangeant toutes les nationalités. Mais des échanges avec des personnes ressources et des similarités observées dans les discours des partenaires interrogés m'ont conduite à donner priorité à certaines origines nationales et à relativiser la priorité du déplacement géographique. J'ai reconstruit mon raisonnement en prenant comme critère principal le partage d'expériences des deux conjoints.

## La mixité : une migration de contact

Les familles rencontrées arrivent à mettre en œuvre une négociation leur permettant de résister au discrédit qui les affecte. Ce travail de médiation est d'autant plus efficace quand il dérive de la connaissance directe des situations stigmatisantes.

Je pense avoir démontré que la dynamique de résistance à la stigmatisation passe par la relativisation de l'expérience migratoire. L'un des résultats originaux de mon travail est que ce sont les deux conjoints qui vivent un mouvement migratoire commun, contrairement aux apparences. La mixité conjugale se construit donc autour d'une double migration, celle physique et géographique, c'est-à-dire le déplacement d'un état à l'autre, et celle « intérieure et de contact ». Le concept de « migration intérieure » présente l'effort spécifique que doit faire le (la) conjoint(e) du

pays de résidence pour aller vers l'autre. Cet effort nécessite de construire un espace de connaissance, d'échanges et de médiation qui produit des changements concrets au niveau individuel. Il oblige à « faire l'expérience » du vécu du (de la) conjoint(e), en tant qu'étranger(ère), migrant(e) et arabe, et à gérer des tensions situées à différentes échelles. C'est pour cette raison que la « migration intérieure » est un travail biographique qui oblige le (la) partenaire qui n'a jamais migré physiquement à se remettre en question et à se transformer. Cette expérience l'amène à vivre, au plus profond de lui (elle)-même, la situation de l'étranger(ère) (Odasso, 2013).

### L'institutionnalisation de l'hétérophobie

En deuxième lieu, les effets de la stigmatisation génèrent un racisme systémique institutionnel<sup>18</sup> (Carmichael et Hamilton, 1967 ; De Rudder et Vourc'h, 2009, p. 187) et au quotidien (Essed, 2005 et 1991), qui oblige les conjoint(e)s à lutter pour la reconnaissance du droit de vivre en famille et pour une acceptation sociale quotidienne.

Dans mon travail, la différence la plus contraignante dans les trajectoires de vie des couples interrogés est la distinction entre nationaux et migrant(e)s. Elle puise ses racines dans l'appareil législatif et dans la mise en œuvre de ces normes.

La dimension juridique n'est pas une contrainte autonome, mais est liée à la crise du système politique et syndical traditionnel. Effectivement, une différence nette existe sur le plan du vécu des expériences racistes en fonction de la période où se sont déroulées les démarches administratives concernant ces couples.

Dans la période étudiée, on assiste à l'érosion progressive des droits familiaux. Le (la) partenaire migrant(e) est stigmatisé(e), en étant de plus en plus suspecté de fraude, et les conjoint(e)s italien(ne)s et français(es), en raison de leur choix de se marier avec un(e) partenaire étranger(ère), subissent un déclassement dans la

hiérarchie des citoyen(ne)s, en devenant étranger(ère)s à leurs propres sociétés.

La précarisation du statut des migrants en Italie et la suspicion croissante portée sur les couples binationaux, dont les partenaires deviennent des « criminels par amour » (Ferran, 2009), en France, rendent la vie de ces couples incertaine. La temporalité et l'action des acteurs interrogés sont strictement liées au cadre légal et aux attitudes variables des agents de guichet qu'ils ont rencontrés. J'ai retenu comme grille d'analyse celle proposée par Alexis Spire. Le sociologue français décrit, selon leurs attitudes et comportements vis-à-vis du public, trois types d'officiers : les « entrepreneurs de morale », les « réfractaires » et les « pragmatiques ». « Pour mieux comprendre les variations de pratiques d'un agent à l'autre, il faut être en mesure de restituer les représentations différentes qu'ils peuvent se faire de leur mission » (Spire, 2010, p. 21-22). Par exemple, une fonctionnaire de la Préfecture de Venise à la suite de l'émanation de la loi de sécurité, entre 2008 et 2009, en Italie, explique :

« Avant, l'officier de l'état civil n'avait pas l'obligation de vérifier le titre de séjour, donc il existait des mariages entre un clandestin et une Italienne ou vice-versa. C'était fréquent ! Là, tous, nous aussi, avons L'OBLIGATION de contrôler si les personnes ont un titre de séjour. S'ils n'ont pas de titre, ils doivent être dénoncés au procureur ; si nous ne les DÉNONÇONS PAS, NOUS-MÊMES nous pouvons ÊTRE DÉNONCÉS ! »

La loi qui a modifié pour deux ans le code civil italien croise le code pénal et oblige les fonctionnaires publics à signaler tout migrant irrégulier qu'ils rencontrent pendant leur travail. Cette norme a mis les fonctionnaires dans une situation d'impasse et de blocage.

En juillet 2011, la norme qui imposait de démontrer la légalité du séjour pour contrecarrer le mariage a été déclarée inconstitutionnelle.

La nationalité, en outre, montre toute la puissance du contrôle étatique à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. Au Maroc, les autorités locales semblent ajouter des contraintes supplémentaires. Le système évolue mais demeure assez corrompu, comme Paola Gandolfi l'a montré dans son travail sur le *Maroc aujourd'hui* (2007)<sup>19</sup>. Les extraits du récit de vie de

<sup>18</sup> Pour une discussion autour de la notion de « racisme institutionnel » voir Valérie Sala Pala (2010), « Faut-il en finir avec le concept de racisme institutionnel ? », *Regards sociologiques*, dossier *Discrimination et exclusion*, n° 39, p. 31-47.

<sup>19</sup> Voir également les travaux de Mohammed Tozy.

René, en couple avec Sanaa depuis 2006 et marié avec elle depuis 2008, aident à comprendre cette situation détériorée :

« C'est l'AVIS de la personne que tu as en face, ça laisse vraiment beaucoup d'espace aux ABUS, c'est un STRESS et c'est de la PRESSION ! Durant les démarches personne ne t'aide, là on voulait nous mettre les bâtons dans les roues. Je pense qu'il y a pas mal de couples qui ont laissé tomber à cause de ça ! (...) Il faut galérer, il faut se balader dans la rue et ce n'est pas que le certificat de capacité à mariage. Tout reposait dans les mains d'une personne. (...) Il y a la loi française qui a donné des CONSIGNES AU MAROC pour limiter les risques des mariages arrangés et des profiteurs, mais du coup il y a des gens qui sont vraiment sérieux comme nous qui payent ! On a subi les conséquences et on a aussi claqué des milliers d'euros, il faut savoir ça, il faut avoir des sous pour tout ça ! »

Et sa femme Sanaa, originaire d'une famille de la haute bourgeoisie de Tanger et diplômée de l'école d'hôtesse de l'air de Rabat :

« Je ne vous raconte même pas la galère, c'était HORRIBLE, vraiment horrible ! (...) Il y a aussi de bonnes gens, comme nous, qui se retrouvent dans ce système-là, HUMILIÉS et EMBARASSÉS ! Il y a beaucoup d'abus par l'administration marocaine, on était obligé de DONNER DE L'ARGENT à un moment ! Franchement l'administration marocaine c'est vraiment POURRI très pourri ! (...) La secrétaire du procureur du Roi devait me donner un papier pour que le juge puisse nous donner l'autorisation pour le mariage, mais elle ne voulait pas. Franchement, je porterai plainte, car elle a commencé à M'INSULTER d'une façon pas possible en arabe et quand j'ai essayé d'expliquer en français à mon mari ce qu'elle me disait, elle m'a menacée : "Si tu lui expliques, alors ton dossier tu ne le reverras jamais !" Ma mère a dû intervenir et lui donner 300 euros ! »

Dans ce panorama instable, les réseaux de connaissance et les capitaux économique et institutionnel ont une place importante pour pouvoir effectuer ce parcours du combattant.

Les mariages binationaux sont souvent présentés sans nuances ; soit comme une forme d'intégration des migrants<sup>20</sup>, soit comme une

forme frauduleuse d'amour qui doit être regardée avec suspicion, limitée et contrôlée par des mesures telles que le renforcement législatif. Des traits comme l'âge, le statut économique et l'apparence peuvent toutefois aider à affirmer, croire ou au moins apaiser le soupçon concernant l'amour sincère entre les membres d'un couple (Odasso, 2014a).

Dans le contexte de fermeture de l'espace européen, une hiérarchie des nationalités se dessine. La nationalité italienne et française devient une forme de « capital » et son acquisition, une étape stratégique pour répondre aux difficultés administratives. Alors que les nationalités marocaine, libanaise et jordanienne sont confinées à l'espace des pratiques transnationales et de la « migration intérieure ».

Dans la même logique, les Codes de la famille des pays considérés (Maroc, Liban, Jordanie) ajoutent une stigmatisation dans leurs dispositifs législatifs. Les Codes du statut personnel de Jordanie et du Liban interdisent à la mère de transmettre sa nationalité à ses enfants ou à son mari. En ce qui concerne le Maroc, la transmission de la nationalité aux enfants est possible (depuis 2007), mais le mariage ne produit aucun effet sur la nationalité du mari. En outre, pour valider et transcrire auprès des autorités marocaines, libanaises ou jordanienes le mariage d'une femme avec un homme étranger non musulman, un certificat de conversion est indispensable. Ces contraintes entraînent l'élaboration de stratégies dans la suite du projet familial (conversion, transcription du mariage en vue d'accéder à certains droits du pays d'origine, par exemple l'héritage, et pour maintenir un certain transnationalisme familial).

### *Jus laboris*

De plus, il apparaît que le diplôme, la classe sociale, l'origine nationale<sup>21</sup> et les

---

« Nouvelles perspectives sur la mixité conjugale : le sujet et l'acteur au cœur de l'analyse », *Enfances, familles et générations*, n° 17, p. 1-20.

<sup>21</sup> Il faut bien noter que cela reste un élément délicat, en suivant la réflexion de Gabrielle Varro, l'origine nationale devrait disparaître pour laisser la place au concept plus vaste de « mixité ». Cependant, l'origine reste un terme utilisé au niveau discursif par les médias, les politiciens et les individus eux-mêmes, ainsi que dans les espaces académiques.

<sup>20</sup> Déjà en 1964 les travaux de Milton Gordon analysaient les mariages mixtes aux États Unis sous cette perspective. Pour un panorama des théories et des approches théoriques des mariages mixtes voir l'article de Catherine Therrien et Josiane Le Gall (2012),

expériences biographiques changent l'avis que l'environnement porte sur la mixité. Le concept de mixité et son analyse sont soumises à l'« air du temps » (Varro, 2012, p. 22). Les regards portés sur certaines familles sont à la base d'un racisme au quotidien. Ces familles prennent conscience d'être perçues comme étant « hors-norme »<sup>22</sup> (Achard, 1998) dans l'environnement de résidence et souvent par l'entourage familial proche. Le proverbe « Prends ta femme dans ton village et tes bœufs dans le voisinage » (*Moglie e buoi dei paesi tuoi*) semble bien résumer la fermeture dans certains milieux de la Vénétie, marquée par une méconnaissance et une mise à l'écart sociale des migrants et une intégration par le biais du *jus laboris*. « Une politique de sélection, rotation et précarisation systémique de la main-d'œuvre immigrée qui permet de mettre à disposition du marché des travailleurs dociles » (Perocco, 2008, p. 144) est mise en place, en Italie, avec les quotas prévus par la législation. En Alsace, la situation est plus nuancée. Les rapports avec le monde arabophone sont plus anciens et puisent leurs sources dans la colonisation, mais aussi dans le développement de rapports interculturels riches. Cela amène cependant des visions faussées à propos des origines nationales de migrants. Les Maghrébins et les Moyens Orientaux n'ont pas le même statut.

### La parole aux enfants

Tous les récits montrent comment la connaissance directe peut changer les clichés cristallisés autour de l'« Arabe ».

C'est, en particulier, par le biais des discours des enfants et de l'expression courante « tu n'es pas pareil » que se profile l'enjeu de la transmission des stigmates tribaux dont ces familles mixtes sont porteuses. Les trajectoires et les expériences familiales, les lieux de résidence, l'usage de la mémoire, le transnationalisme réel et émotionnel, le degré de migration intérieure du parent natif, la socialisation et les expériences directes amènent ces jeunes à bricoler entre

l'« être » et le « se sentir »<sup>23</sup>. Il s'agit d'un processus créatif qui façonne leur construction identitaire et change leur positionnement au fil des étapes du cycle de vie. Par exemple, les jeunes adultes montrent un « sens de la fierté » (*holding your head high*) (Hage, 2002, p. 2) acquis avec le temps ; alors que les plus jeunes restent souvent dans l'occultation de leur double origine.

Tous et toutes se placent dans un espace liminaire entre les enfants de deux parents migrants et ceux de deux parents nationaux, sans s'identifier à aucun de ces deux groupes. Comme l'extrait du récit de Nouredine, fils aîné de David et Kawtar, qui habite un petit village près de Strasbourg, en témoigne

« Au lycée, j'étais dans une ancienne zone ZEP, zone d'éducation prioritaire, et donc du coup il y avait beaucoup de gens de quartier, il y avait beaucoup d'arabes, d'africains et c'était intéressant parce qu'auparavant je n'étais pas confronté à une partie de ma culture... de temps en temps, quand je voyais ma famille ou les amis de ma mère, mais c'était occasionnel ou plutôt c'était moi qui le faisais, et donc là c'était vraiment le premier contact dur, et dans ma classe, il y avait plus de la moitié d'arabes et du coup – après c'est mon expérience à moi quoi, et mon frère ne l'a pas vécu du tout comme ça – grosso modo au collège et avant en primaire, L'INTÉGRATION C'ÉTAIT DIFFICILE AVEC LES BLANCS ET AU LYCÉE C'ÉTAIT DIFFICILE AVEC LES ARABES ! (rire) parce que J'ÉTAIS L'ARABE BLANC, en plus je ne suis pas le cliché de l'arabe. »

Ces jeunes dépassent toute appartenance nationale juridique pour s'orienter vers une générale « indifférence » au fait d'« être » de quelque part ; leur territoire d'action n'est plus un contexte territorial spécifique, où souvent les parents ont lutté pour être reconnus. Dans cette logique, la valeur de la « couleur » est un élément non négligeable<sup>24</sup>. Depuis les années 2000,

<sup>22</sup> De toute évidence, les concepts de « hors-norme » et « dans la norme » sont fluides et mouvants selon le point d'observation choisi, suivant les rapports de genre, de classe sociale et de la nationalité d'origine.

<sup>23</sup> Le « se sentir » reste assez complexe à définir, devenu un repère dans les recherches sur l'identité. Dans mon travail, il relève principalement des pratiques discursives des jeunes rencontrés qui utilisent souvent cette expression pour chercher à décrire leur positionnement dans les espaces géographiques et émotionnels qu'ils vivent.

<sup>24</sup> En particulier, pour le concept de *whiteness* et les dynamiques de pouvoir qui en dérivent et qui marquent ou non des différences. Voir Myriam Perregaux (1999), « Réflexions sur la blancheur », Roselyne De Villanova ; Marie-Antoinette Hily et Gabrielle Varro (dir.), *Construire*

encore plus qu'auparavant, un discours sociologique autour de la « ligne de couleur » se dessine, où « la question sociale est aussi une question raciale » (Fassin et Fassin, 2009, p. 13). Si les spécialistes de la génétique, par exemple Albert Jacquard, affirment qu'« aucun classement basé sur la seule couleur ne peut avoir de sens biologique » (Jacquard, 1978, p. 96), la couleur et les représentations qu'elles engendrent sont aujourd'hui à nouveau une variable discriminante dans l'interaction sociale. Les extraits de deux des trois filles de Daisy et Nadir aident à mieux comprendre ce propos. Annah, la fille aînée du couple dit :

« Au collège, au bout d'un moment, j'en pouvais plus, j'en avais parlé à la chef des surveillantes, je pense que c'était par rapport à MON APPARENCE. Après au lycée ça allait mieux et bon, y avait des gens de toutes origines dans ma classe ! » (Annah)

Et sa sœur Fatima, fille cadette du couple :

« Je me SENS arabe c'est sûr, et puis ÇA SE VOIT ! J'ai la double nationalité, je trouve ça normal et je me sens aussi un peu arabe marocaine : ce n'est pas non plus forcément négatif. Quand je rencontre quelqu'un, au bout d'un moment il me demande "T'as des origines ?" J'ai eu des moments un peu bizarres au collège, où je me questionnais, j'étais dans un petit village, et au lycée il y a eu un moment où je me faisais draguer par des arabes et c'était assez lourd. » (Fatima)

Ces jeunes, avec leurs discours, remettent en question les catégories classiques et nous invitent à repenser l'impact de la médiatisation et des politiques migratoires à la lumière du métissage.

## De la religion

À travers l'observation des pratiques religieuses, je pense avoir touché à une islamophobie au quotidien, qui se traduit dans la présomption d'un islam statique. L'étude des couples porteurs d'affiliations religieuses multiples, dévoile un mépris diffus envers l'Islam, alors que nos récits montrent comment certains traits attribués à cette religion appartiennent plutôt à un éventail de pratiques partagées dans tout le bassin méditerranéen.

Dans le domaine religieux, la stigmatisation traduit un amalgame entre l'origine nationale et religieuse : une association directe est souvent opérée entre arabe et musulman, voire entre musulman ordinaire et « *sleepers* », c'est-à-dire l'individu bien intégré qui peut néanmoins commettre des actions violentes (Gullestad, 2006). Cette logique, issue d'un discours médiatique qui cible les musulmans bien avant 2001, conduit à une réappropriation d'une identité chrétienne, alsacienne ou vénitienne, qui semblait avoir perdu sa centralité. Chez les parents, la mixité religieuse fait l'objet d'une série d'arrangements familiaux et extra-familiaux. Tandis qu'auprès des enfants, nous assistons souvent à un refoulement du fait religieux, bien qu'ils reconnaissent la portée éducative des composantes religieuses parentales dans leur identité. Ce processus confirme le propos de David Voas (2003) d'une « démographie de la sécularisation » consécutive à la mixité conjugale.

Enfin, cette recherche propose une réflexion sur le passage de l'action individuelle à l'action collective. Il s'agit d'une transition centrale pour comprendre comment et selon quelles conditions les individus peuvent mettre en œuvre des formes de citoyennetés profanes et, grâce à la canalisation des émotions, arrivent à acquérir une nouvelle « confiance en eux-mêmes ». La grille de lecture offerte par Danièle Kergoat permet de penser ces logiques comme des « formes d'apprentissage collectives ». Parmi les associations étudiées, le cas des *Amoureux au ban public* représente au mieux l'exemple d'un « collectif »<sup>25</sup> capable de faire de la protestation sociale et de la pression sur les autorités avec l'objectif de dépasser la dimension locale et nationale pour atteindre le niveau européen.

## Ouvertures et travaux en cours

Ce travail permet différents développements. Dans l'immédiat, j'étudie les effets des contraintes législatives qui touchent les couples binationaux, au niveau européen et du pays d'origine, à la suite du mariage et avant

---

*l'interculturel ? De la notion aux pratiques*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces interculturels », p. 365-374.

<sup>25</sup> Nous considérons comme étant un collectif tout « groupe ayant une conscience de groupe, conscience d'être collectivement acteur » (Kergoat, 2009, p. 51).

l'obtention de la nationalité du pays de résidence. En particulier, je m'intéresse aux couples franco-marocains, italo-marocains et belgo-marocains. Des couples formés d'un partenaire ayant la double nationalité (marocaine et d'un des pays de l'Union européenne) permettront de comprendre s'il existe des traitements différentiels sur la base de l'origine nationale. Il s'agit également d'approfondir des formes de stigmatisation institutionnelle découvertes dans les pays d'origine. Cela se présente sous la forme de l'évaluation biographique des politiques, en se concentrant sur les membres des familles et sur l'environnement institutionnel et informel qu'ils rencontrent pendant leur parcours familial ; sur les formes de résilience ou de résistance, individuelles et collectives, et sur les marges d'action que les individus ont dans l'espace législatif.

## Bibliographie

- BAWIN-LEGROS Bernadette (1988), *Familles, mariage, divorce : une sociologie des comportements familiaux contemporains*, Liège, Pierre Mardaga.
- BENSIMON Doris et LAUTMAN Françoise (1974), « Quelques aspects théoriques des recherches concernant les mariages mixtes », *Ethnies*, dossier les *Mariages mixtes*, n° 4, p. 17-40.
- BERTAUX Daniel (1997), *Les Récits de vie : perspective ethnosociologique*, Paris, Nathan Université, coll. « Sciences Sociales ».
- BERTAUX-WIAME Isabelle (1987), « Le Projet familial », *Annales de Vaucresson*, n° 1, p. 61-74.
- BURAWOY Michael (1998), « The Extended Case Method », *Sociological Theory*, vol. 6, n° 1, p. 4-33.
- CARMICHAEL Stokely and HAMILTON Charles V. (1967), *Black Power: the politics of liberation of America*, New York, Vintage Book.
- DELCROIX Catherine (2009), « Dynamiques identitaires des femmes au sein d'une société musulmane », dans CARDON P., KERGOAT D. et PFEFFERKORN R. (dir.), *Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe*, Paris, La Dispute, coll. « Le genre du monde », p. 97-113.
- DELCROIX Catherine (2009a), « Agir en situation de discrédit », *Nouvelles solidarités, nouvelles sociétés*, Centre d'étude et d'actions sociales d'Alsace. Disponible sur : [http://ceas.alsace.free.fr/ceas/pdf/forums/091012CR\\_Conf\\_FEC.pdf](http://ceas.alsace.free.fr/ceas/pdf/forums/091012CR_Conf_FEC.pdf) (consulté le 10.08.11).
- DE RUDDER Véronique et VOURC'H François (2009), « Les discriminations racistes dans le monde du travail », dans FASSIN D. et FASSIN É. (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », p. 175-194 (1<sup>ère</sup> édition 2006).
- ESSED Philomena (2005), « Racisme et préférence pour l'identique : du clonage culturel dans la vie quotidienne », *Actuel Marx*, vol. 2, n° 38, p. 103-118.
- ESSED Philomena (1991), *Understanding Everyday Racism. An Interdisciplinary Theory*, London, Sage Publication.
- FASSIN Didier (2009), « Nommer, interpréter. Le sens commun de la question raciale », dans FASSIN D. et FASSIN É. (dir.), *De la question sociale à la question raciale ?*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », p. 27-44 (1<sup>ère</sup> édition 2006).
- FERRAN Nicolas (2009), « La Politique d'immigration contre les couples mixtes », dans LE COUR GRAND MAISON O. (dir.), *Douce France. Rafles, rétention, expulsions*, Paris, Seuil, coll. « Essais », p. 151-172.
- GANDOLFI Paola (dir.) (2007), *Le Maroc aujourd'hui*, Bologna, Edizioni Il Ponte, coll. « Sguardi sul Mediterraneo ».
- GEERTZ Clifford (1973), *The Interpretation of Cultures*, New York, Fontana Press.
- GOFFMAN Ervin, ([1963], 1975), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de Minuit (1<sup>ère</sup> édition anglais 1963).
- GULLESTAD Marianne (2006), *Plausible Prejudice*, Oslo, Universitetsforlaget.
- JASSER Ghâïss (2006), « Voile qui dévoile intégrisme, sexisme et racisme », *Nouvelles questions féministes*, dossier *Sexisme, racisme et post colonialisme* », vol. 25, n° 3, p. 76-93.
- KERGOAT Danièle (2009), « Individu, groupe, collectif : quelques éléments de réflexion », dans CARDON P., KERGOAT D. et PFEFFERKORN R. (dir.), *Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe*, Paris, La Dispute, coll. « Le genre du monde », p. 47-62.
- HAGE Ghassan (2002), *Arab-Australians Today: Citizenship and Belonging*, Melbourne, Melbourne University Press.
- MARCUS George E. (1995), « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-

- Sited Ethnography », *Annual Review of Anthropology*, vol. 24, p. 95-117.
- MARDAM-BEY Farouk et SANBAR Elias (2007), *Être arabe. Entretiens par Christophe Kantcheff*, Paris, Acte Sud, Babel, coll. « L'actuel ».
- MEMMI Albert (1994), *Le racisme*, Paris, Gallimard, coll. « Folio actuel » (1<sup>ère</sup> édition 1982).
- NOIRIEL Gérard (2007), *À quoi sert l'identité nationale*, Paris, Agone, coll. « Passé et présent ».
- NOIRIEL Gérard (2007a), *Racisme : la responsabilité des élites. Entretien mené par Bertrand Richard*, Paris, Textuel, coll. « Conversations pour demain ».
- NOIRIEL Gérard (1992), *Le creuset français. Histoire de l'immigration au XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique ».
- ODASSO Laura (2014a), « Intermariages: Love and Law in European Countries », Proceedings of the 6th Next Generation Global Workshop, Revisiting the Intimate and Public Spheres and the East-West Encounter, Kyoto University.
- ODASSO Laura (2014b), « International relations and intimacy. How history impinges on Arab-European intermariages? », *Oral History: Concept, Methodology and Research Fields in the Arab Context*, Proceedings of the The First Annual Conference on History, Arab Center for Research and Policy Studies, Beirut (à paraître en arabe et en anglais en 2014).
- ODASSO Laura (2013), « Les Chemins de la mixité conjugale », *Migration Société*, n° 147-148, p. 11-31
- PAYET Jean-Paul, GIULIANI Frédérique et LAFORGUE Denise (dir.) (2008), *La Voix des acteurs faibles : de l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Le sens social ».
- PEROCCO Fabio (2008), « L'enjeu "islam" en Italie », dans CAPELLE-POGĂCEAN A., MICHEL P. et PACE E. (dir.), *Religion(s) et identité(s) en Europe. L'épreuve du pluriel*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, coll. « Académique », p. 141-157.
- SACKS Harvey (1985), « On doing "being ordinary" » in ATKINSON M. et HERITAGE J. (dirs.), *Structures of Social Actions. Studies in Conversation Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 413-429.
- SPIRE Alexis (2010), « La Discrimination des étrangers au guichet », *Regards sociologiques*, dossier *Discrimination et exclusion*, n° 39, p. 21-30.
- SUCHMAN Lucy (1987), *Plans and Situated Action. The Problem of Human-Machine Interaction*, Cambridge, Cambridge University Press.
- TEDLOCK Barbara (1991), « From Participant Observation to the Observation of Participation: The Emergence of Narrative Ethnography », *Journal of Anthropological Research*, vol. 47, n° 1, p. 59-94.
- TERRIEN Catherine (2008), « Frontières du "proche" et du "lointain" : pour une anthropologie de l'expérience partagée et du mouvement », *Anthropologie et sociétés*, vol. 32, n° hors-série, p. 35-41.
- TREVISAN SEMI Emanuela (2008), *Le diaspora. Una introduzione*, Bologna, Il Ponte, coll. « Sguardi sul Mediterraneo. I Quaderni del MIM ».
- TREVISAN SEMI Emanuela (2007), « La Mise en scène de l'identité marocaine en Israël : un cas d'"israélianité" diasporique », *A contrario*, vol. 5, n° 1, p. 37-50.
- TREVISAN SEMI Emanuela et SEKKAT HATIMI Hanane (2011), *Mémoire et représentations des juifs au Maroc. Les voisins absents de Meknès*, Paris, Éditions Publisud, coll. « Carrefours euro-méditerranéens ».
- VARRO Gabrielle (2012), « Les "couples mixtes" à travers le temps : vers une épistémologie de la mixité », *Enfance, famille et génération*, n° 17, p. 21-40.



VARRO Gabrielle (2003), *Sociologie de la mixité : de la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, Paris, Belin, coll. « Perspectives sociologiques ».

VOAS David (2003), « Intermarriage and the Demography of Secularisation », *British Journal of Sociology*, vol. 1, n° 54, p. 83-103.

WEST Candace et FENSTERMARKER Sarah (1995), « Doing Differences », *Gender and Society*, vol. 9, n° 1, p. 8-37.